

## PARUTION TRIMESTRIELLE ÉDITÉE PAR LA COMMUNAUTE JUIVE LIBÉRALE DE GENÈVE, CJLG-GIL CHEMIN ELLA MAILLART 2, 1208 GENÈVE

## COMMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE

L'annonceu	ır soussigné (nom et p	orénom) :			
Société :					
Adresse : .					
Tél. :	/	Mail	@		
confirme, par la présente, une insertion publicitaire dans la revue <i>Hayom</i> selon la modalité suivante :					
	COCHER X	1 PARUTION	4 PARUTIONS ABO ANNUEL (RABAIS DE 25% INCLUS)	A PARAITRE DANS LES NUMEROS SUIVANTS	
Ш	4 <sup>ème</sup> couverture	6'000 + frais (100)	18'000	111	
	2 <sup>ème</sup> couverture	5'000 + frais (100)	15'000	111	
	3 <sup>ème</sup> couverture	4'500 + frais (100)	13'500	111	
	Face sommaire	4'000 + frais (100)	12'000	111	
	Face édito	3'750 + frais (100)	11'250	111	
	Pleine page droite	3'500 + frais (100)	10'500	111	
	Pleine page gauche	3'000 + frais (100)	9'000	111	
	1/2 page (miroir de page)	1'750 + frais (100)	5'250	111	
	1/4 page (miroir de page ou bandeau)	900 + frais (100)	2'700	//	
	1/8 page	450 + frais (100)	1'350	//	
	1/16 page	250/frais inclus	750	///	
	Save the date associations ou	800/frais inclus	Montant totalCHF.		
Tarifs mars 2025 - Tarif net non-soumis à la TVA  → Règlement à la Communauté juive libérale de Genève / IBAN CH73 0900 0000 1727 5301 9					
Tirage: 3'200 exemplaires minimum (distribution contrôlée par la REMP)  Parutions: mars-avril, juin, septembre, novembre-décembre  Papier: intérieur sur papier offset 120 g / couverture sur papier couché brillant 170 g  Caractéristiques: Format 210 x 280 mm, Impression offset quadri  Fichier: PDF haute résolution, 300 DPI, format pleine-page franc-bord 210 x 280 mm + 3 mm de coupe des 4 côtés, format demi-page 210 x 138 mm + 3 mm de coupe des 4 côtés  Adresse d'envoi du matériel publicitaire: Transmettre le fichier PDF par mail à Mme Isabelle WILDEN isa@hemisphere.ch  Hémisphère sarl – Rue Merle-d'Aubigné, 1207 Genève - Tél.: 022 919 63 23  Contact CJLG-GIL: Mme Delphine Perron Tél.: 022 737 14 25 – Mail: info@gil.ch					
Observation(s):					
••••					

## Conditions générales

1. Hayom publie l'insertion de l'Annonceur pour le nombre de prochaines éditions successives mentionnées ci-dessus. 2. L'Annonceur est seul responsable du contenu de son annonce. Si Hayom reçoit un avertissement à cause de possibles violations juridiques concernant les annonces, elle est autorisée à résilier le contrat d'insertion ou à suspendre les insertions jusqu'à ce que la question de la violation soit réglée, tout dédommagement de la part d'Hayom étant exclu. 3. L'insertion publicitaire est réalisée à partir des éléments fournis par l'Annonceur à la date indiquée par le planning de parution. Passée cette date, Hayom utilise les éléments en sa possession sans qu'aucune contestation de l'Annonceur ne puisse être prise en considération. L'Annonceur est tenu de préciser sur la commande la couleur de son insertion, à défaut de quoi Hayom demeure libre de la choisir. 4. L'Annonceur reçoit une épreuve (bon à tirer) avant le début de l'impression. Si l'épreuve n'est pas retournée dans un délai d'un mois avant la date de la publication, elle est réputée être approuvée, Hayom ne pouvant pas être tenu responsable pour d'éventuelles erreurs. 5. Si une insertion incorrecte par la faute d'Hayom altère de manière importante son sens ou son impact, l'annonceur est dédommagé par l'attribution dans la prochaine parution possible d'un espace d'annonce équivalent, toute autre prétention de l'Annonceur étant exclue. Les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles ont été reçues par écrit par Hayom dans les trente jours après la parution. 6. La présente commande ne peut en aucun cas être annulée. 7. Le présent contrat est soumis au droit suisse. Tous les litiges auxquels le présent contrat peut donner lieu sont soumis aux tribunaux du Canton de Genève, le recours au Tribunal fédéral demeurant réservé.

Signature du délégué <i>Hayom</i> :	Signature et/ou cachet de l'annonceur
Date:	Date: